



**Un temps fort de concertation  
et de débat sur l'industrie et  
l'environnement.**

**Ce qu'ils ont dit :**

*Le rapport Schnell préconisait en novembre 1971 un ensemble de mesures pour réduire les émissions polluantes dans la zone de Fos-étang de Berre, dont la création d'un Secrétariat Permanent pour les Problèmes de Pollution Industrielle. Ce rapport était fondé sur deux convictions :*

- le développement industriel et la protection de l'environnement sont parfaitement compatibles, pourvu que les dispositions adéquates soient prises,
  - ces dispositions techniques et réglementaires doivent faire l'objet d'un large consensus entre toutes les parties prenantes.
- Quarante années de succès du SPPPI PACA témoignent, entre autres, de la pertinence et de la pérennité de ces convictions.*

**Jean-Martin Folz**

Membre de la mission Schnell en 1971

*Le SPPPI est une belle réussite pour notre région qui a des idées, pas beaucoup de pétrole, mais des raffineries !*

**Guy Barret**

Vice-président de la Communauté du Pays d'Aix - Maire de Coudoux



*Jeudi 25 octobre 2012 : l'événement a réuni plus de 200 participants.*

## Un franc succès pour les 40 ans du SPPPI PACA

Contexte environnemental :  
diagnostic & enjeux sur notre territoire

La région Provence-Alpes-Côte d'Azur allie une tradition industrielle ancienne, un développement démographique important, une pression anthropique forte et des enjeux environnementaux très marqués et multiples. Il s'agit de réussir à relever les défis pour avoir une industrie durable, qu'ils soient locaux comme ceux de la pollution de l'air, des déchets, des risques, du vieillissement des installations, ou globaux comme le défi du réchauffement climatique. C'est aussi développer des industries d'avenir autour des filières de l'économie verte. Pour cela, nous avons besoin d'outils comme le PRSE, les Prides, les Clis, les Clic, le Cypres et d'un lieu de débat stratégique et régional comme le SPPPI.

**Laurent Roy** Directeur régional DREAL PACA

Un certain nombre de verrous et de freins sont à dissiper pour relever les enjeux qui nous attendent, parmi lesquels la réduction de 20 % des consommations énergétiques, la réduction de 20 % des gaz à effet de serre, l'introduction de 23 % d'énergies renouvelables dans le bilan énergétique auxquels je rajouterai les problématiques d'adaptation au changement climatique. L'ADEME, établissement public de l'État, est un des acteurs permettant de lever ces verrous en finançant, entre autres, des actions de recherche, des opérations exemplaires, de l'information, de la communication et des actions spécifiques.

**Thierry Laffont** Directeur régional ADEME

### SPPPI Provence-Alpes-Côte d'Azur

Europôle de l'Arbois  
Domaine du Petit Arbois  
Avenue Louis Philibert  
13857 Aix-en-Provence Cedex 3  
Tél. : 04 86 64 69 40  
Courriel : contact@spppi-paca.org

[www.spppi-paca.org](http://www.spppi-paca.org)



## Assemblée plénière 40 ans SPPPI PACA

### 1<sup>ère</sup> table ronde

## Dialogue et concertation : les clés de la réussite

Notre région a connu ces dernières années, plusieurs expériences de concertation dans différents cadres : commission particulière de débat public, comités locaux d'information et de concertation...

Quel retour d'expérience en tirer ? Qu'est-ce qu'une concertation réussie ? Comment réussir au mieux les concertations de demain ?

#### Avec la participation de :

**Philippe Marzolf** Vice-président de la Commission nationale du débat public

**Sylvestre Puech** Collectif PPRT 13 et coordinateur national

**Guy Brunel** Responsable de la communication, CEA Cadarache

**Jean-Philippe Murru** Représentant de la coopération CGT-CHSCT Golfe de Fos et du Comité régional CGT PACA

**Jacques Grau** Délégué urbanisme, mairie de Sorgues

**Stéphan Castel** Politologue du Centre d'études en sciences sociales appliquées

La charte de l'environnement et la convention d'Aarhus donnent le droit au public de participer à l'élaboration des décisions environnementales. Cette démarche peut passer par une concertation, qui est alors le plus souvent cadrée règlementairement. Le retour d'expériences de différentes concertations en région PACA a montré quelques clés à respecter, mais aussi des écueils à éviter. Même si la concertation n'a pas pour but de mettre les parties d'accord, elle ne doit pas être non plus utilisée comme un outil d'apaisement.

Ainsi pour tendre vers une concertation efficace, il est nécessaire d'en clarifier l'objet et ses corollaires, à savoir les pouvoirs et les leviers d'actions à l'issue du débat. Le lien entre la concertation et les décisions finales est capital. Et ces engagements doivent être tenus. La continuité, entre les débats, les décisions et les actes est un enjeu primordial. Cette continuité permet entre autres de maintenir la mobilisation des acteurs. Ceux-ci doivent être concernés par l'objet du débat et leur position entendue et respectée. C'est pourquoi, il est souvent préférable que la concertation soit organisée par un tiers indépendant et neutre. L'information préalable est indispensable, elle ne doit cependant pas devenir l'objectif de la concertation. Par le passé, trop de débats publics n'ont été que des chambres d'information ou de consultation. Cette information doit être la plus complète possible et compréhensible par tous. Le sujet des expertises est lui aussi délicat, car elle se doit d'être indépendante et pluraliste, ce qui n'est pas toujours possible.

Enfin, la réalité du territoire avec son histoire, ses précédents est à intégrer dans l'élaboration de la concertation.



#### Ce qu'ils ont dit :

*Au terme de ces quarante ans, le « concept SPPPI » me paraît bien se porter dès lors qu'il a su s'adapter, changer de périmètres, dire que certains sujets n'étaient plus les sujets pour le SPPPI et à l'inverse, s'attaquer à des parois nouvelles. Veillez à préserver la capacité d'anticipation et de ténacité nécessaire pour faire bouger les questions qui paraissent bloquées ! Et rendez-vous donc dans quarante ans, même lieu, même heure.*

#### **Philippe Vesseron**

Président du Comité national de la Géothermie - Président d'honneur du BRGM

*En associant aux côtés de l'État, les collectivités, les représentants des salariés, les associations environnementales et les industriels, le SPPPI se donne les moyens de répondre aux attentes des populations en matière d'environnement confronté à l'activité industrielle. La concertation est une condition de réussite des projets de territoire.*

#### **Annick Delhayé**

Première vice-présidente au Développement soutenable, Conseil régional PACA

*Le SPPPI a su trouver un deuxième souffle grâce au travail et à l'impulsion des acteurs de tous les collèges. Il a encore de très beaux jours devant lui.*

#### **Laurent Roy**

Directeur régional DREAL PACA

**Thème à approfondir :**  
**Organiser un suivi des engagements pris suite à différentes concertations ou débats.**

Assurer  
**une continuité**  
entre les débats  
les décisions  
les actes



2<sup>ème</sup> table ronde

## De nouveaux acteurs pour concilier développement industriel et environnement

Aujourd'hui plus que jamais, l'ouverture sur de nouveaux acteurs et de nouveaux champs d'action est nécessaire pour anticiper, accompagner l'industrie et son développement et les concilier avec les défis environnementaux de demain. Quels rôles pour chacun ?

**Avec la participation de :**

**Maryse Arditi** Pilote du réseau « risques et impacts industriels »,  
France Nature Environnement

**Gilles Carraz** Président UIC PACA et Corse

**François Eisinger** Médecin oncologue, Institut Paoli-Calmette Marseille

**François-Michel Lambert** Député, vice-président de la commission Développement durable de l'Assemblée nationale

**Nicolas Mat** Ingénieur et chercheur en écologie industrielle, École des Mines d'Alès

**Laurent Neyer** Directeur régional adjoint, DREAL PACA

**Jean Viard** Sociologue et économiste

La situation économique et industrielle actuelle nous oblige à repenser nos modèles. Il est nécessaire d'anticiper l'avenir et de préparer les mutations économiques et sociales de demain à l'échelle du territoire, et ce sur du long terme. Chacun, dans son rôle, porte une part de responsabilité pour définir cette vision partagée de l'avenir du territoire.

Les industriels, en s'orientant sur les filières vertes, pourraient être un des moteurs de l'économie de demain. Il faut cependant veiller à en évaluer le coût environnemental et social. En effet, le risque inhérent à l'industrie de façon générale, est une donnée qui a pris de plus en plus d'importance pour les populations, très attachées à leur qualité de vie. Pour établir leur projet de développement de territoire, les politiques peuvent s'appuyer sur la quantification des risques et les incertitudes calculées par les experts, mais cela reste de leur responsabilité de définir l'acceptabilité ou la non-acceptabilité de ces coûts sociaux et environnementaux.

L'État, quant-à-lui, doit à la fois garantir la protection des citoyens et prendre en compte les spécificités locales, et doser ainsi sa pression réglementaire.

Les associations de défense de l'environnement, pour leur part, sont soucieuses de conserver l'industrie localement, dans une logique de préservation de l'emploi, mais surtout dans une garantie de meilleure maîtrise des impacts sur l'environnement. Elles ont aussi un rôle d'aiguillon et de questionnement, voire plus en cas de non-respect de la loi.



### Ce qu'ils ont dit :

*La concertation a montré qu'elle savait faire émerger de nouvelles solutions qui sont nécessaires face aux défis d'aujourd'hui et demain. Aujourd'hui et demain, comme hier, votre culture de la concertation que vous avez assise pendant quarante ans, sera à nouveau un facteur de résilience et de progrès. Cette capacité à concerter, cette résilience et ce progrès seront aussi les meilleurs atouts pour l'attractivité des territoires qui sauront les mettre en œuvre.*

**Dominique Dron**

Déléguée interministérielle et Commissaire générale au Développement durable

*La conclusion avec les représentants de tous les collèges motivés et impliqués dans un esprit convivial, était le symbole fort de la journée et du renouveau du SPPPI PACA.*

*Excellente table ronde...*

*Intervenants brillants... Bravo...*

*Continuez... Belle adhésion générale...*

*Des participant(e)s à la plénière*

### Thème à approfondir :

**L'économie circulaire et l'écologie industrielle, pourraient sous l'effet des différentes contraintes prendre un plus grand essor dans une logique de développement des territoires.**

**Chacun, dans son rôle, peut et doit contribuer à définir une vision partagée de l'avenir du territoire.**



## Le Forum INTERSPPPI

*En marge de l'anniversaire des 40 ans du SPPPI PACA a eu lieu le Forum interspppi. Ce forum réunit tous les deux ans une soixantaine de représentants de tous les SPPPI de France afin de présenter leurs travaux et apporter un retour d'expérience sur les avancées réalisées. Cette rencontre représente l'occasion pour les tous les animateurs de SPPPI de mettre en commun leurs problématiques et les solutions qu'ils apportent autour du développement industriel et la sauvegarde de l'environnement.*



**Plus que jamais, les SPPPI répondent à un besoin de concertation réelle. Tant dans leur forme que dans leurs actions, la souplesse des SPPPI leur permet de répondre au mieux aux besoins locaux appréhendés dans leur globalité.**

### Quel fonctionnement pour les SPPPI ?

Les SPPPI, par l'implication de tous les acteurs, sont des structures adaptées pour répondre à bien des attentes (Évaluations des Risques Sanitaires, Transport des Matières Dangereuses...). Ils doivent rester un outil souple adapté au contexte local et cultivant l'esprit de mutualisation à tous les niveaux. Ils comblent aussi un espace existant entre la concertation « réglementaire » et la véritable concertation.

Les commissions de suivi de site ne seront pas une concurrence au SPPPI en fonctionnement, ni une instance supplémentaire dans les instances existantes, mais bien au contraire leur simplification. Elles essaieront de prendre en compte certaines difficultés du collège associatif comme le manque de moyens financiers (remboursement des frais de déplacement, augmentation des subventions de 10 %).

Ainsi, en région PACA, suite aux reproches des différents partenaires (collectivités, associations, industriels), le SPPPI a été complètement remodelé avec une gouvernance à cinq du SPPPI sous forme associative et avec un financement partagé.

### Quels sujets d'actualité pour les SPPPI ?

**Le serious game**, premier projet commun des SPPPI est encore en phase expérimentale avec un premier scénario. Il est amené à être développé et utilisé comme outil d'information préventif. Sa stratégie de communication doit en être affinée avec autant d'investissement que le développement du jeu en lui-même.

**Les Études de Zone** font face à plusieurs grandes difficultés : leur durée qui peut rendre caduque les résultats avant même leur publication, l'appropriation par les acteurs qui dépend de leur intégration dès l'amont de ces études et enfin leur suivi qui nécessite du temps et un financement spécifiques. En ce sens, les outils mis en place par le SPPPI PACA pour utiliser ces ERS/E-Z pourraient être une première réponse à un suivi des conclusions et des actions préconisées dans ces études de zone et constituer en ce sens les prémices d'un outil territorial.

**Le Transport des Matières Dangereuses** est un chantier toujours ouvert de travail aux interfaces des réglementations. Ce travail implique l'ensemble des collègues des SPPPI et dépend bien plus de la volonté de chacun des acteurs que d'une absence de réglementation. Suite à ce groupe de concertation, un compte-rendu a été rédigé, validé par l'ensemble des membres du groupe. Les conclusions ont été transmises au préfet et aux services de l'État. Elles ont ensuite servi à alimenter leur réflexion pour améliorer la réactivité des circuits de l'information. Des mesures en ce sens ont été mises en place dès juin 2012.

### Le regard du sociologue

Les SPPPI, sont un outil de concertation territoriale sur la gestion des risques. Ils sont confrontés aux enjeux politiques locaux et doivent intégrer aussi bien la complexité technique des problèmes que les arguments émotionnels des populations ou faire face aux difficultés de mobilisation des acteurs. Plusieurs critères tant de légitimité que de procédure permettent de rendre une concertation efficace.